Nations Unies S/2008/390



Conseil de sécurité

Distr. générale 16 juin 2008 Français Original : anglais

Originar . anglar

Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2008

I. Introduction

1. Le présent rapport décrit les activités de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) au cours des six derniers mois, en application du mandat défini dans la résolution 350 (1974) du Conseil de sécurité et prorogé depuis, le plus récemment par la résolution 1788 (2007) du 14 décembre 2007.

II. Situation dans la zone et activités de la Force

- Au cours de la période considérée, le cessez-le-feu dans le secteur Israël-Syrie a été respecté et la zone d'opérations de la FNUOD est restée généralement calme. La Force a surveillé la zone de séparation depuis des positions fixes et en menant des patrouilles afin de s'assurer que les forces militaires de l'une ou l'autre des parties n'y étaient pas présentes. Elle a également mené tous les 15 jours des inspections de matériel et des effectifs dans les zones de limitation. Des officiers de liaison de la partie concernée accompagnaient les équipes d'inspection. Comme par le passé, les deux parties ont refusé aux équipes d'inspection l'accès à certaines de leurs positions et imposé des restrictions à la liberté de mouvement de la Force. Au cours de la période considérée, la FNUOD a adapté ses activités opérationnelles aux activités d'entraînement que continuaient de mener les Forces de défense israéliennes (FDI) dans la zone de limitation dans le secteur Alpha, et au développement des implantations civiles syriennes à proximité de la ligne de cessezle-feu dans la partie sud de la zone de séparation. Au cours de la même période, les deux parties ont continué de construire de nouvelles positions défensives dans leurs zones respectives de limitation et de moderniser les positions existantes. Des fonctionnaires israéliens des douanes ont continué d'être périodiquement présents aux postes des FDI aux points de passage de la FNUOD entre le Golan occupé par Israël et la République arabe syrienne. Les deux parties ont limité les mouvements de fournitures de la FNUOD par les portes Alpha et Bravo.
- 3. La Force a continué d'aider le Comité international de la Croix-Rouge à faire passer des personnes par la zone de séparation. Au cours des six derniers mois, elle a ainsi facilité le passage de 19 étudiants et de 7 civils. Elle a en outre fourni une assistance médicale à 204 civils.

- 4. La présence de mines dans la zone d'opérations, et en particulier la zone de séparation, constitue toujours un danger pour le personnel de la Force et la population locale, d'autant plus qu'en raison de leur vétusté, leurs systèmes de mise à feu se détériorent. La Force a poursuivi ses activités de déminage et reste disposée à participer aux activités du Fonds des Nations Unies pour l'enfance destinées à sensibiliser la population civile au danger des mines.
- 5. Le commandant de la Force et son état-major sont restés en contact étroit avec les autorités militaires d'Israël et de la République arabe syrienne. D'une manière générale, les deux parties ont coopéré avec la Force.
- 6. Au 19 mai 2008, les effectifs de la Force s'élevaient à 1 047 membres de contingents fournis par les pays suivants : Autriche (381), Canada (2), Croatie (2), Inde (189), Japon (30), Pologne (348) et Slovaquie (95). Par ailleurs, le Japon employait 15 personnes recrutées au plan local et chargées du soutien logistique. En outre, 75 observateurs militaires de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) aidaient la Force à mener à bien sa tâche.

III. Aspects financiers

- 7. Par sa résolution 61/287, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 39,6 millions de dollars pour le fonctionnement de la Force pendant la période allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008. Le projet de budget pour l'exercice financier commençant le 1^{er} juillet 2008 s'élève à 45,7 millions de dollars, soit 3,8 millions de dollars par mois, et est actuellement examiné par l'Assemblée générale. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la Force au-delà du 30 juin 2008, comme recommandé au paragraphe 12 ci-dessous, le coût de son fonctionnement serait limité au montant mensuel approuvé par l'Assemblée générale.
- 8. Au 30 avril 2008, les contributions non acquittées au compte spécial de la FNUOD, depuis la création de celle-ci, s'élevaient à 14,9 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour la totalité des opérations de maintien de la paix se chiffrait à la même date à 2,3 milliards de dollars. Au 30 avril 2008, la totalité des montants dus aux pays ayant fourni des contingents s'élevait à 2,3 millions de dollars. Pour les périodes prenant fin le 29 février 2008 et le 31 décembre 2007, respectivement, le remboursement des sommes dues au titre des contingents et de leur matériel a été effectué selon le calendrier des versements trimestriels.

IV. Application de la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité

9. Lorsqu'il a décidé, par sa résolution 1788 (2007), de proroger le mandat de la FNUOD pour une nouvelle période de six mois, jusqu'au 30 juin 2008, le Conseil de sécurité a également demandé aux parties intéressées d'appliquer immédiatement sa résolution 338 (1973) et prié le Secrétaire général de lui présenter, à la fin de cette période, un rapport sur l'évolution de la situation et sur les mesures prises pour appliquer la résolution 338 (1973). La recherche d'un règlement pacifique au Moyen-Orient et, en particulier, les efforts déployés à divers niveaux pour assurer

08-37316

l'application de la résolution 338 (1973) ont fait l'objet du rapport sur la situation au Moyen-Orient que j'ai présenté à l'Assemblée générale en application de ses résolutions 61/26 et 61/27 (A/62/327).

V. Observations

- 10. La situation dans le secteur Israël-Syrie est restée d'une manière générale calme. La Force, créée en mai 1974 afin de superviser le cessez-le-feu prévu par la résolution du Conseil de sécurité et l'accord de désengagement entre les forces syriennes et israéliennes du 31 mai 1974, a continué de s'acquitter de sa tâche de manière efficace, avec la coopération des parties.
- 11. Néanmoins, la situation au Moyen-Orient est tendue et le restera probablement, à moins que l'on ne parvienne à un règlement global portant sur tous les aspects du problème du Moyen-Orient. J'espère que tous ceux concernés feront des efforts énergiques pour aborder le problème sous tous ses aspects de façon à parvenir à un règlement pacifique, juste et durable, comme demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 338 (1973). À cet égard, je me félicite de l'annonce confirmant le début de pourparlers de paix indirects entre la République arabe syrienne et Israël, sous les auspices de la Turquie, en vue de parvenir à une paix globale conformément au mandat de la Conférence de Madrid.
- 12. Vu la situation actuelle, je considère que le maintien de la présence de la Force dans la région est indispensable. Je recommande donc au Conseil de sécurité d'en proroger le mandat pour une nouvelle période de six mois, jusqu'au 31 décembre 2008. Le Gouvernement de la République arabe syrienne a donné son accord à cette prorogation et le Gouvernement israélien également. J'espère que les deux parties s'efforceront d'alléger les restrictions imposées à la mobilité de la Force et au transport de ses fournitures.
- 13. Ce faisant, je dois appeler l'attention du Conseil sur le déficit de financement de la Force : au 30 avril 2008, le montant des contributions non acquittées représentait 14,9 millions de dollars. Il s'agit des sommes dues aux États Membres qui fournissent les contingents de la Force. Du fait de cette situation, le Secrétariat ne peut rembourser ces États Membres.
- 14. En conclusion, je souhaite rendre hommage au général Wolfgang Jilke et aux hommes et aux femmes qui servent au sein de la Force et de l'ONUST et qui s'acquittent avec efficacité et dévouement des tâches importantes que leur a confiées le Conseil de sécurité. Je saisis cette occasion pour remercier les gouvernements qui fournissent des contingents à la Force et ceux qui fournissent les observateurs militaires de l'ONUST détachés auprès de la Force.

08-37316

